

Décision

Générale

colonial

Décision n° 941 cordant une permission à Saïd Ibrahim.

n° 941

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date de publication
1 septembre 1949

Date du numéro
30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 8 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu les arrêtés n° 230 du 242 mars 1945 et n° 116 dn 8 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission en date du 20 août 1949 de ; Saïd Ibrahim, commis auxiliaire des P. T. T.

Vu l'avis favorable du chef du service des P. T. T.,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de vingt et un jours, pour en jouir à Ali Sabieh, est accordée à Saïd Ibrahim, commis auxiliaire des P. T. T. f. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 5 septembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général
p.i.

ROULAXD